

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Prestations d'édition scientifique de propositions de
recherche pour candidats aux appels à projets du
Conseil Européen de la Recherche (ERC - European
Research Council)**

N° du CCTP : 25PIA025

**Direction générale déléguée, recherche, innovation,
valorisation (DGD RIV)**

Programme Fostering Science

150 place du Torrent, bât. IMAG

38400 Saint Martin d'Hères

Table des matières

1 - Présentation générale	3
1.1 Projet Fostering Science	3
1.2 Contexte national	4
2 - Conditions générales d'exécution des prestations	5
3 – Contenu détaillé des missions	5
3.1 Mission 1 : Aide à l'écriture et à la relecture de la proposition ERC : phase 1 de la sélection ERC (Partie I + Partie II)	6
3.2 Mission 2 : Accompagnement individuel, aux chercheurs admis à l'étape 2 de l'évaluation, pour la préparation de la partie « questions/réponses » des oraux	7
4 – Non Disclosure Agreement	8
Article 5 : Compétences minimales attendues de l'expert en charge de l'accompagnement des chercheurs ..	8
Article 6 : Compétences minimales attendues du Responsable de contrat	9

1 - Présentation générale

1.1 Projet Fostering Science

Depuis 2012, le programme Fostering Science, aide les chercheurs de l'écosystème Grenoble Alpes qui souhaitent soumettre une proposition au Conseil européen de la recherche (ERC - European Research Council). Fostering Science accompagne les chercheurs tout au long du processus de préparation à l'appel à projets, depuis la compréhension des exigences de l'ERC jusqu'à la préparation de l'entretien, en passant par la conception du projet et la soumission effective de la proposition de recherche.

Fostering Science est un projet du site Université Grenoble Alpes (UGA), rattaché à la Direction générale déléguée, recherche, innovation, valorisation (DGD-RIV), financé par son IDEX. Fostering Science contribue à renforcer l'attractivité du site grenoblois par l'assistance portée à la communauté scientifique du site pour préparer des projets scientifiques ambitieux.

Fostering Science soutient les scientifiques voulant déposer une proposition ERC avec un laboratoire du site Grenoblois, toutes tutelles confondues (universités et établissements de recherche).

La mission de Fostering Science est de soutenir les chercheurs qui souhaitent postuler à des appels de l'ERC dans l'objectif de réaliser leur projet de recherche dans une institution grenobloise. Par son action, Fostering Science contribue à développer les candidatures aux bourses européennes de l'ERC au sein de la communauté scientifique grenobloise.

L'ERC (European Research Council) est un programme européen destiné à financer des projets de recherche exploratoire, aux frontières de la connaissance, dans tous les domaines de la science et de la technologie.

L'ERC fait partie du programme cadre européen de financement de la recherche et de l'innovation Horizon Europe. Le financement d'Horizon Europe, et de l'ERC, est acquis pour 7 ans, 2021-2027. Dans le cadre du nouveau programme cadre européen 2028-2035, le programme ERC sera certainement renouvelé.

Les prestations dont nous avons besoin doivent remplir les conditions établies par Horizon Europe jusqu'en 2030.

Un nouveau programme cadre de financement de la recherche et de l'innovation devrait être établi pour la période 2028-2034. Dès lors, si les conditions de l'ERC évoluent après 2027, le marché pourra faire l'objet d'une clause de réexamen (voir en ce sens l'article 17 du CCAP).

L'ERC lance chaque année, 4 types d'appels à projets individuels et 1 appel de groupe :

Appel à projet	Cible	Objectifs	Durée du projet	Montant maximal du financement
ERC Starting Grant	Jeunes chercheurs 0-10 ans après obtention de la thèse	Support aux excellents chercheurs en début de carrière afin de constituer leur équipe de recherche autour de leur projet sur des sujets ambitieux et risqués, répondant à des enjeux ou verrous scientifiques innovants, encore non traités jusqu'ici.	5 ans	Jusqu'à 1 500 000€ pour 5 ans

ERC Consolidator Grant	Jeunes chercheurs 5-15 ans après obtention de la thèse	Support aux excellents chercheurs afin de renforcer leur équipe de recherche autour de leur projet sur des sujets ambitieux et risqués, répondant à des enjeux ou verrous scientifiques innovants, encore non traités jusqu'ici.	5 ans	Jusqu'à 2 000 000€ pour 5 ans
ERC Advanced Grant	Chercheurs confirmés	Support aux excellents chercheurs souhaitant développer un sujet de recherche exploratoire innovant, en rupture par rapport à leurs activités scientifiques en cours.	5 ans	Jusqu'à 2 500 000€ pour 5 ans
ERC Synergy Grant	Pas de critère spécifique	Support à un petit groupe de 2 à 4 chercheurs principaux visant à développer conjointement un projet de recherche ambitieux, aux frontières de la connaissance, autour des questions qui ne pourraient être résolues de manière individuelle.	6 ans	Jusqu'à 10 000 000€ pour 6 ans
ERC Plus Grant	Chercheurs avec un parcours exceptionnel à la pointe de leur discipline	Support aux chercheurs qui font figure de référence dans leur domaine scientifique et à leurs équipes. Des projets qui visent à faire évoluer le domaine ou à ouvrir de nouvelles pistes de recherche, sont attendus	7 ans	Jusqu'à 7 000 000€ pour 7 ans

1.2 Contexte national

Au niveau européen la France a occupé, jusqu'en 2020, une 3^{ème} place sur les appels ERC individuels. Malheureusement, la France recule à la 4^{ème} et même 5^{ème} place lors de derniers appels 2023-2026. On constate le fort déficit de participation des jeunes chercheurs en France. On observe de plus que de nombreux chercheurs hésitent à postuler aux appels ERC réputés très compétitifs, principalement pour deux raisons :

une certaine méconnaissance des attendus de ces appels à projets et une sous-estimation de la part des chercheurs de leur propre capacité à en être lauréats.

C'est cette faiblesse que Fostering Science vise par ce marché. Il s'agit en effet de soutenir les candidatures de chercheurs souhaitant mener un projet en rupture, visant à repousser les frontières de la connaissance dans les derniers appels du programme cadre Horizon Europe (2021-2027) et même après pour la période 2028-2035.

2 - Conditions générales d'exécution des prestations

- L'ensemble des prestations s'effectue exclusivement en langue anglaise, qui est la langue requise pour la soumission de ce type de projets.
- Avant la notification du marché, signature d'un NDA par le titulaire qui s'engage à la confidentialité, non divulgations des informations et documents transmis et au non usage de l'intelligence artificielle (voir en ce sens les articles 4 et 5 du présent CCTP).
- Établir et signer un calendrier d'accompagnement en amont de chaque prestation pour chaque cohorte, en accord entre le titulaire et Fostering Science (voir également en ce sens l'article 10.4.2 du CCAP)
- Pas d'honoraires basés sur le succès.
- Le titulaire établit un devis sur la base de ce calendrier et reçoit un bon de commande correspondant de la part de Fostering Science.
- Fostering Science met en relation chaque chercheur de chaque cohorte avec le titulaire.
- Le titulaire, en accord avec le chercheur, établit un calendrier d'accompagnement qui devra être respecté.
- Le titulaire met Fostering Science en copie de tous ses échanges avec les chercheurs.
- Respecter les conditions de chacune des prestations énoncées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières et Cahier des Clauses Administratives Particulières.

La prestation doit répondre au calendrier du programme de travail ERC à partir des appels du programme travail de 2027.
Pour les appels du programme 2028 à 2030, le calendrier s'ajustera en fonction de la parution des programmes travail.

AdG 2026	Janvier - Mars 2027	Mission 2
StG 2027	Mars - Juin 2027	Mission 2
CoG 2027	Mai - Septembre 2027	Mission 2
AdG 2027	Avril - Août 2027	Mission 1
	Janvier - Mars 2028	Mission 2
SyG 2027	Janvier - Mai 2027	Mission 1
	Janvier - Avril 2028	Mission 2
ERC Plus 2027	Avril - Septembre 2027	Mission 1
	Janvier - Avril 2028	Mission 2

3 - Contenu détaillé des missions

Préalable à chaque mission : Définition du planning de son accompagnement, en concertation avec Fostering Science et se tenir à ce planning.

La totalité des missions sera effectuée en distanciel.

3.1 Mission 1 : Aide à l'écriture et à la relecture de la proposition ERC : phase 1 de la sélection ERC (Partie I + Partie II)

Objectifs :

- Permettre une meilleure compréhension de l'appel à projet et en éviter les pièges : décrypter les exigences, comprendre la structure de la proposition ;
- Être un soutien méthodologique, en particulier en apportant remarques et conseils sur les différentes rédactions des parties de la proposition : Partie I et Partie II ;
- Apporter une aide à l'écriture et à la structuration du dossier lorsque cela est nécessaire : rédaction, et correction de la proposition ERC ;
- Apporter une lecture généraliste des 2 parties de la proposition ERC en veillant à ce que les attentes des évaluateurs soient respectées ;
- Relecture de CV et conseils sur comment inclure les expériences significatives des chercheurs selon la proposition et les attentes ERC ;
- Relire la proposition en reprenant les critères d'évaluation ;
- Veiller à ce que l'édition finale de chaque proposition soit irréprochable sur la forme des attendus ERC en fournissant les commentaires nécessaires à l'amélioration du document (fond et forme), notamment sur la qualité de l'anglais.

Prestations attendues pour la mission 1 :

En fonction du temps que le chercheur peut consacrer à la proposition ERC, le titulaire proposera un accompagnement plus ou moins soutenu selon 2 forfaits prévisionnels. Les forfaits prévisionnels servent à fixer le type d'accompagnement : i) intensif (Prestation A) ou ii) léger (Prestation B). Ces forfaits servent aussi à fixer un prix maximum d'accompagnement pour chacun des chercheurs.

Les forfaits prévisionnels doivent refléter adéquatement le prix horaire pratiqué par le titulaire, puisque chaque prestation sera payée en fonction du nombre d'heures effectuées, le cas échéant à la moitié de l'accompagnement et, une fois la prestation terminée (Voir en ce sens l'article 9.1 du CCAP). Le titulaire aura quantifié dans son offre son travail en nombre d'heures pour chacun des types de prestation.

Prestation A :

- A minima, 3 relectures de la partie I et 2 relectures de la partie II par proposition
- A minima, une réunion d'une heure avec le chercheur pour discussion de vive voix, sur la proposition
- Retour écrit de l'expert au chercheur concernant sa proposition, devant comprendre annotations et explications. Le retour écrit de l'expert devra s'effectuer dans un délai maximum d'une semaine pour chaque relecture.

Prestation B :

- A minima, 2 relectures de la partie I et 1 relecture de la partie II par proposition
- A minima, une réunion d'une heure avec le chercheur pour discussion de vive voix, sur la proposition
- Retour écrit de l'expert au chercheur concernant sa proposition, devant comprendre annotations et explications. Le retour écrit de l'expert devra s'effectuer dans un délai maximum d'une semaine pour chaque relecture.

Conditions pour l'exécution des prestations A ou B :

- L'expert doit être facilement accessible par les chercheurs : A minima 16 semaines avant la date limite de dépôt.
- Le titulaire ne peut commencer un accompagnement qu'après avoir reçu le bon de commande concernant l'accompagnement de la cohorte visée par un appel ERC.
- Pour chaque chercheur de chaque cohorte, Fostering Science doit donner son aval par écrit (email) pour communiquer au titulaire le nom du chercheur, le panel et l'appel visés par la proposition.
- Le calendrier de suivi est fixé entre chaque candidat et le titulaire. Fostering Science est informé avant de débiter la collaboration.

- Le titulaire s'engage à maintenir Fostering Science en copie de tous ses échanges avec les chercheurs.
- Le titulaire s'engage à communiquer à Fostering Science, une description de sa méthodologie d'accompagnement si elle diffère des forfaits A ou B. Dans ce cas, Fostering Science doit donner son aval avant de procéder à l'accompagnement.

LIVRABLES :

- Pour chaque chercheur accompagné : un retour écrit au chercheur concernant sa proposition, devant comprendre annotations et explications, pour chaque relecture effectuée par l'expert. Pour chaque relecture, le retour écrit de l'expert devra s'effectuer dans un délai maximum d'une semaine à compter de la remise de la proposition par le chercheur.
- Pour la Directrice de Fostering Science : un rapport écrit final de mission concernant l'état des lieux de l'accompagnement de la cohorte composée de l'ensemble des chercheurs. Ce rapport comportera les noms des chercheurs accompagnés, le nombre de relectures par Partie effectués.

Voir également en ce sens l'article 10.1 du CCAP relatif à la présentation des livrables. Fostering Science aura 30 jours calendaires au maximum à compter de la réception des livrables pour signaler au prestataire tout manquement à son contrat en spécifiant les détails, ou d'engager le paiement des prestations effectuées.

3.2 Mission 2 : Accompagnement individuel, aux chercheurs admis à l'étape 2 de l'évaluation, pour la préparation de la partie « questions/réponses » des oraux

Objectif :

- L'expert doit entraîner les chercheurs pour répondre avec clarté et précision aux questions des évaluateurs.

Prestations attendues pour la mission 2 :

Prestation C : pour les candidats ayant réussi la phase de sélection écrite de l'évaluation ERC uniquement.

Le forfait pour la prestation C correspond au prix maximum que Fostering Science devra au titulaire pour un accompagnement complet (4h) / chercheur. En fonction du temps que le chercheur peut consacrer à la préparation de son entretien ERC, l'expert proposera un accompagnement (coaching individuel) de maximum 4 heures, par chercheur, pour s'entraîner aux questions/réponses de l'épreuve orale de la sélection ERC. La prestation sera payée en fonction du nombre d'heures effectives une fois la prestation terminée.

Conditions pour la prestation C :

- Le titulaire doit mettre à disposition du chercheur le même expert ayant fait l'accompagnement à la mission 1 pour cette seconde phase (voir également l'article 10.3 du CCAP).
- L'expert doit être facilement accessible par les chercheurs : *a minima*, 4 fois au cours des 6 semaines avant la date de l'entretien oral.
- Le titulaire ne peut commencer un accompagnement qu'après avoir reçu le bon de commande concernant l'accompagnement de la cohorte visé par les entretiens ERC.
- Pour chaque chercheur de chaque cohorte, Fostering Science doit donner son aval par écrit (email) pour communiquer au prestataire le nom du chercheur, le panel et l'appel visés par la proposition et le nombre d'heures maximum d'accompagnement.
- Le calendrier de suivi est fixé entre chaque candidat et l'expert avec un nombre d'heures d'accompagnement maximal personnalisé par chercheur. Fostering Science est informé avant de débiter la collaboration.
- Pendant les sessions de travail, l'expert doit fournir, aux chercheurs, des éléments pour gérer : leur stress, le temps de réponse ainsi que les situations imprévues.

LIVRABLES :

- Pour chaque chercheur de chaque cohorte, l'expert fera un compte rendu confidentiel à la Directrice/ Directeur de Fostering Science sur l'avancement de l'accompagnement, après la première séance entre le chercheur et l'expert.
- A l'issue de cette mission, l'expert fournira à la Directrice/ Directeur de Fostering Science un rapport écrit final de mission confidentiel sur l'état des lieux de l'accompagnement de chacun des chercheurs admis en étape 2 de l'évaluation. Ce rapport comportera les noms des chercheurs accompagnés, le nombre des entretiens effectués par chercheur ainsi que l'appréciation de l'expert sur l'accompagnement réalisé. Ce rapport vise à capitaliser sur cette expérience et à optimiser le dispositif.

Voir également en ce sens l'article 10.1 du CCAP relatif à la présentation des livrables.

4 - Non Disclosure Agreement

Avant la notification du marché, le titulaire signe un NDA (Non Disclosure Agreement), qui engage sa responsabilité quant à la confidentialité et non divulgation de toutes les informations et documents transmis concernant les chercheurs ainsi que leurs projets. Le titulaire s'engage à respecter la confidentialité de tous les documents qui lui seront communiqués, pour l'ensemble des prestations objet du marché, et s'engage également à ne les diffuser sur aucun logiciel d'intelligence artificielle.

Article 5 : Compétences minimales attendues de l'expert en charge de l'accompagnement des chercheurs

Fostering Science recherche un expert ayant l'expérience d'accompagner l'écriture et/ou d'évaluer des propositions ERC.

L'expert devra être en capacité de se conformer au calendrier de Fostering Science, lui-même coordonné sur le calendrier ERC, et garantir la confidentialité et la non divulgation des informations concernant les propositions de projet qui lui seront soumises. L'expert devra être capable de réaliser ses évaluations, commentaires et réécritures sans divulguer le contenu des propositions de projet ni à de tierces personnes, ni à des programmes, en tout ou en partie. L'expert ne devra pas déléguer à une intelligence artificielle les tâches d'éditations scientifiques, pour réviser les propositions ou même des fragments de proposition, dans son travail de suivi et d'accompagnement des chercheurs.

L'équipe en charge de la prestation devra bénéficier d'une expérience confirmée dans l'organisation et la gestion de ce type d'activité ou d'activités similaires.

L'expert (ou les experts) en charge de l'accompagnement des chercheurs, doit *a minima* :

- Être disponible et compétent pour les 2 missions d'accompagnement sur une même proposition ERC
- Accompagnement individualisé : un expert par proposition ERC (même expert pour l'accompagnement de la partie I et II)
- Disposer d'un niveau d'anglais : native speaker ou équivalent C2 (Diplôme de langue anglaise Master, ou équivalent minimum ; ou avoir étudié au moins 3 ans dans un institut anglophone ou pays anglophone à partir de Bac+2 au minimum ; ou avoir publié 5 articles ou 1 livre au moins en anglais dans sa version originale)
- Niveau de formation pour les experts : Doctorat
- Expérience dans l'accompagnement de propositions ERC
- Le titulaire s'engage à communiquer à Fostering Science, une description de la méthodologie d'accompagnement avec une quantification prévisionnelle du temps de travail. Celle-ci peut être différenciée selon le panel ou la catégorie du projet.

Article 6 : Compétences minimales attendues du Responsable de contrat

L'équipe en charge de la prestation devra bénéficier d'une expérience confirmée dans l'organisation et la gestion de ce type d'activité ou d'activités similaires. Un interlocuteur unique pour Fostering Science devra être identifié par le titulaire pour chaque prestation réalisée. Celui-ci aura la qualité de "*Responsable de Contrat*", et sera en charge d'assurer le rôle d'interlocuteur unique de Fostering Science pour toutes les questions ayant trait à la prestation. Voir en ce sens également l'article 10.2 du CCAP.

Le responsable de contrat doit *a minima* :

- Être disponible et compétent pour l'ensemble des missions objets du marché
- Disposer d'un niveau d'anglais : native speaker ou équivalent C2
- Disposer d'un niveau de formation : *a minima* bac +5
- Avoir des connaissances approfondies du programme de financement ERC.